

Communiqué de presse

13 juin 2018



Contrat d'assurance vie multisupport Afer : Lancement d'un nouveau support, Afer Multi Foncier, sur la thématique immobilière

L'association Afer annonce la création d'un nouveau support en unités de compte au sein de son contrat d'assurance vie Multisupport Afer : Afer Multi Foncier⁽¹⁾

Ce nouveau support apporte une réponse innovante aux adhérents du contrat Afer qui souhaitent diversifier une partie de leur épargne sur la thématique immobilière. La diversité de son univers d'investissement représente une véritable innovation comparativement à des supports immobiliers traditionnels.

Afer Multi Foncier rassemble, au sein d'un même support, une multiplicité d'actifs liquides et illiquides mondiaux sur une thématique unique : celle de l'immobilier. Il offre une couverture géographique large à travers une allocation flexible et dynamique. Cette flexibilité lui permet d'être exposé au secteur immobilier, via les marchés financiers, directement ou indirectement

“Nous sommes ravis de gérer Afer Multi Foncier pour l'Afer. Il s'agit d'une proposition innovante sur la thématique immobilière qui intègre de nombreuses classes d'actifs. Afer Multi Foncier a vocation à offrir aux adhérents de l'AFER une allocation internationale diversifiée et flexible sur un marché qui recèle de nombreuses opportunités.” explique Inès de Dinechin, Présidente du directoire d'Aviva Investors France.

Ce nouveau support vient compléter la gamme proposée aux adhérents du contrat multisupport Afer et vient enrichir les choix qui s'offrent à eux pour répartir l'épargne de leurs adhésions selon leurs besoins, appétences aux risques et horizons d'investissement.

« L'Afer est soucieuse d'améliorer de manière régulière l'offre de produits et services offerts à ses adhérents. Avec le nouveau support Afer Multi Foncier, ses adhérents accèdent à une nouvelle façon d'investir dans le secteur immobilier et à une solution supplémentaire de diversification de l'épargne de leurs adhésions. » précise Gérard Bekerman, Président de l'Afer.

La souscription à Afer Multi Foncier est ouverte depuis le 25 avril 2018.

Afer Multi Foncier est géré par Aviva Investors France, société de gestion d'actifs d'Aviva France, qui gère 107 milliards d'euros (2) et se place parmi les 10 premières sociétés de gestion d'actifs françaises en termes d'encours gérés (3). AIF gère déjà le Fonds Garanti en euros et la plupart des supports en unités de compte du contrat Afer.

Pour obtenir davantage d'information, et afin de s'assurer que ce support correspond à leur profil d'investisseur, les adhérents au contrat d'assurance vie multisupport Afer sont invités à se rapprocher de leur conseiller commercial habituel et à consulter la documentation complète d'Afer Multi Foncier disponible sur www.afer.asso.fr.

Les entreprises d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier des marchés financiers.

L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital. La durée de placement recommandée d'Afer Multi Foncier est de 8 ans. L'évolution du support ne dépend pas uniquement des fluctuations du marché de l'immobilier physique. Afer Multi Foncier pourra donc avoir un comportement similaire à celui des marchés financiers. Dans certaines phases de transition inhérentes aux investissements immobiliers, l'univers d'investissement pourra également s'étendre au-delà du secteur immobilier de façon ponctuelle et temporaire.

(1) Le support Afer Multi Foncier est adossé au Fonds Commun de Placement (FCP) Afer Multi Foncier.
(2) Source Aviva Investors France au 31/12/2017
(3) Source Europformance au 31/12/2017

L'Afer - Association Française d'Épargne et de Retraite- est l'un des premiers groupements d'épargnants en Europe, avec plus de 730 000 adhérents représentant une épargne de 55 milliards d'euros. Créée en 1976, l'Afer a révolutionné le marché de l'assurance-vie en lançant, dans les années 80, le contrat à versements et retraits libres. Ce contrat souscrit auprès d'Aviva, filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, est devenu un modèle de référence en matière de souplesse et de performance. Grâce à sa puissance et son poids économique, l'AFER est une force de proposition vis-à-vis des pouvoirs publics. L'Association fait entendre sa voix, chaque fois que l'intérêt de ses adhérents et de l'épargne retraite le rend nécessaire.

Information presse :

Maxime Sagot – GPLUS Europe
maximesagot@gluseurope.com
01 40 06 01 03 – 06 98 86 06 76